

Conseil d'Etat du Canton du Valais
Place de la Planta 3
1950 Sion

Sion, le 8 avril 2026

Fermeture de 13 campings valaisans Demande d'intervention

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,

C'est avec une vive préoccupation que la Chambre Valaisanne de Tourisme (CVT) a pris connaissance des décisions de la Commission cantonale des constructions (CCC) d'ordonner la fermeture de plusieurs campings pour la saison estivale à venir. Bien que la sécurité des hôtes et des exploitants demeure une priorité que nous partageons sans réserve, nous ne pouvons rester silencieux face aux conséquences potentiellement graves qu'une telle mesure, appliquée de manière globale et dans un délai aussi restreint, fait peser sur l'économie touristique valaisanne. C'est pourquoi la CVT se permet d'interpeller le Conseil d'Etat afin qu'il examine cette situation avec toute l'attention et la proportionnalité qu'elle requiert.

1. L'importance économique et touristique des campings valaisans

Le camping représente un pilier fondamental de l'offre touristique valaisanne. Les campings concernés par cette décision génèrent chaque année un volume considérable de nuitées, contribuant de manière significative aux économies locales, en particulier dans les vallées latérales où ils constituent souvent un pilier essentiel pour l'accueil des touristes.

Ces établissements font vivre des vallées entières : commerces, artisans, restaurateurs, prestataires d'activités – tous dépendent directement ou indirectement de la fréquentation qu'ils génèrent. Leur fermeture, même temporaire, constitue un manque à gagner substantiel et irremplaçable pour la saison estivale, voire au-delà selon les modèles d'exploitation tendant de plus en plus vers les 4 saisons.

2. Un secteur en plein essor : nouvelles tendances et attentes des consommateurs

Depuis la pandémie de COVID-19, le camping connaît un essor remarquable à l'échelle nationale et internationale. Les nouvelles formes de camping – la Vanlife, le glamping, les hébergements insolites en pleine nature – séduisent des clientèles nouvelles, plus jeunes et plus exigeantes, à la recherche d'authenticité et de connexion avec l'environnement naturel.

Le Valais, région touristique d'excellence, bénéficie d'un positionnement unique pour répondre à ces tendances. Ses paysages, ses vallées préservées et sa biodiversité en font une destination de premier choix pour ces campeurs d'un nouveau genre. Il serait paradoxal que notre canton se prive de cette opportunité de développement en fermant des infrastructures au moment précis où la demande est à son apogée.

3. Les risques d'une fermeture non accompagnée

Une fermeture sans alternative ni accompagnement expose le canton à plusieurs risques sérieux :

- Perte nette de nuitées et report de la clientèle vers des destinations concurrentes hors canton ou hors Suisse ;
- Détérioration de l'image touristique du Valais et perte d'attractivité à moyen et long terme ;
- Développement du camping sauvage dans des zones non prévues à cet effet, entraînant des nuisances environnementales, des risques accrus pour la sécurité et des conflits d'usage du territoire ;
- Fragilisation durable d'exploitants qui, pour certains, ont déjà engagé des investissements et des démarches d'amélioration.

4. Nos demandes et propositions de solutions

La CVT reconnaît pleinement la légitimité des exigences en matière de sécurité et ne remet pas en cause le bien-fondé des contrôles effectués. Cependant, nous sollicitons votre intervention auprès de la Commission cantonale des constructions afin de :

- Réviser les décisions de fermeture en opter pour un traitement individualisé de chaque camping et de chaque exploitant, tenant compte de la spécificité de chaque situation ;
- Privilégier des solutions temporaires et sécurisées, telles que la délimitation des zones d'exploitation et la mise en place de plans d'évacuation adaptés aux risques d'intempéries, permettant une ouverture conditionnelle pour la saison en cours ;
- Protéger les infrastructures des campings au même titre que les autres types de constructions (habitations, fermes, infrastructures sportives et culturelles, etc.) en considération avec les cartes de danger et leur évolution ;
- Reconnaître et valoriser les démarches déjà engagées par de nombreux exploitants, qui ont anticipé des aménagements et des mises en conformité ;
- Accompagner les exploitants dont la relocalisation s'avère nécessaire, par un soutien technique et financier adéquat.

5. Demande de participation à la task force annoncée

Afin de traiter cette problématique de manière structurée et constructive, la CVT sollicite une représentation au sein de ce groupe apparemment fraîchement constitué mais dont la composition exacte n'est pas connue de notre association.

Les objectifs suivants nous semblent notamment déterminants :

- Définir un plan d'action conciliant impératifs de sécurité et développement de l'offre de camping ;
- S'inspirer des mesures qui existent hors canton et à l'étranger afin d'informer les campeurs et de gérer les zones sises dans des secteurs exposés aux dangers naturels ;
- Proposer des normes adaptées aux réalités topographiques valaisannes, qui présentent à la fois des défis spécifiques en matière d'entretien et de sécurité, mais aussi des atouts uniques en termes de paysages et de zones naturelles ;
- Appliquer un principe de proportionnalité permettant de concilier l'accueil des touristes et la sécurité des personnes.

Le canton du Valais, par sa topographie singulière, est certes confronté à des défis réels en matière d'aménagement et de sécurité. Mais ce même territoire offre des paysages, une nature et une tranquillité qui correspondent précisément aux aspirations des campeurs d'aujourd'hui. Ce serait méconnaître la richesse de notre canton que de sacrifier l'un de ses atouts touristiques majeurs au nom d'une mesure globale, là où une approche ciblée et proportionnée suffirait à répondre aux exigences légitimes de sécurité.

La question n'est donc pas de choisir entre accueil des touristes et protection des personnes — ces deux impératifs peuvent et doivent se concilier. La CVT est convaincue qu'une démarche concertée, pragmatique et individualisée permettra d'y parvenir, et compte sur le soutien du Conseil d'État pour en ouvrir la voie.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette démarche et restons à votre entière disposition pour tout entretien que vous jugeriez utile.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'État, l'assurance de notre haute considération.

Chambre valaisanne de tourisme

Virginie Gaspoz
Présidente



Céline Aymon Fournier
Secrétaire générale

